

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} Mars les membres du Conseil municipal de la Commune de CARLENCAS ET LEVAS se sont réunis à 18h00 à la salle de la Mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 Février, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme RADURIAU Linda, Mme ARNAUD Emilie, Mme TOLUAFE Sylvie, Mr POUJOL Cédric, Mr GIMENO Michel, MR ALZIEU Marc et Mr FIGAROL Gérard.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mr BOUCHET Joël excusé

Mr MITTENAERE Johnny non excusé

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Emilie ARNAUD** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Mme le Maire souhaite proposer au conseil de rajouter 2 points :

1/ Personnel communal

2/ Logement communal au 9 Rue des Tisserands

Le conseil approuve ces décisions afin de les rajouter à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2021

Approbation du compte rendu du 13/01/2021 : Voté à l'unanimité.

2. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND ORB

Mutualisation territoriale : demande de mutualisation territoriale

Approbation de l'attribution de compensation prévisionnelle 2021 du Grand Orb :

Il a été attribué la somme de 33 885 € pour la commune.

Fond de concours 2015 : 33 000 € avait été attribué à Carlenças, celui-ci sera utilisé en parti afin de financer les travaux réalisés début 2021 (parkings), soit environ 18 889,80€.

3. CONTRIBUTION INCENDIE 2021 SDIS 34

La contribution est d'un montant 2580,73€ voté à l'unanimité.

4. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Différents arrêtés sont proposés au conseil :

- Arrêté permanent d'interdiction de cracher et d'uriner sur la voie publique
- Arrêté permanent portant sur la circulation, la divagation et les déjections des chiens sur l'ensemble de la commune
- Arrêté municipal permanent portant interdiction de stationner **RUE DU CALADOU** (arrêt minute autorisé)
- Arrêté municipal permanent portant interdiction de stationner **RUE DES QUATRE VENTS** (arrêt minute autorisé)
- Arrêté municipal permanent portant interdiction de stationner **CHEMIN DES CAUSSES** (arrêt minute autorisé)

L'ensemble de ces arrêtés seront applicable à compter du 08/03/2021 et votés à l'unanimité.

5. ACQUISITION PHOTOCOPIEUR

Depuis le 10 décembre la Mairie a en Leasing (50€/mois) un photocopieur, afin de remplacer le photocopieur en panne et non réparable pour une durée de 5 ans.
Location d'un photocopieur votée à l'unanimité.

6. ARCHIVES

Une demande d'étude a été faite auprès de GINGER CEBTP pour une étude de sol de l'Ancienne Mairie afin d'y stocker les archives. Cette étude couterait 6 060 € à la commune sans les travaux. Au vu du prix, nous abandonnons ce projet. Des travaux de déshumidification seront à effectuer. Les archives seront conservées au sous-sol de la Mairie.

7. BELVÈDÈRE

Les plaques présentes sur les différents rochers ont besoin d'être rénovées. Des demandes de devis sont à faire, en fonction des prix les plaques, les plus abîmés seront remplacées.

8. VOIRIE

Projets Réalisés :

- Les Parking du Fraïsse et du jeu de boules ont été modifiés.
- Le chemin de la Frégère a été réalisé.
- Raccordement des WC public parking Jeu de boule

Projets à venir :

Débroussaillage de la route (autre que DFCI) de Levas soit 8 000m². L'ensemble des conseillers sont favorables à ce projet. Devis en attente.

Parking route de Brenas, des subventions du département et région seront demandées via le programme Voirie Patrimoine 2021.

9. URBANISME

2 DIA une à « Monredon » et une au « Serre de Robert ».

10. EAU / ASSAINISSEMENT

Des bagues de plombage seront installées sur chaque compteur lors du prochain relevé d'eau. Des contrôles inopinés et réguliers seront réalisés sur les compteurs tout au long de l'année.

Acquisition de 2 bouteilles de 6kg de Chlore pour traiter l'eau.

11. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2021

Délibération : Le conseil accepte que Madame le Maire signe les mandats à émettre qui lui seront transmis avant le vote du Budget Primitif 2021. Voté à l'unanimité

12. PERSONNEL COMMUNAL

Dans la mesure où l'agent technique est absent depuis le mois de septembre, une demande de PEC (Parcours Emploi Compétence) a été faite auprès de pôle emploi pour un poste d'agent technique. Un autre contrat PEC sera demandé pour un emploi administratif. Ces contrats sont pris en charge à 80% par l'état.

Un appel d'offre sera effectué par le pôle emploi avec les compétences demandées. Un recrutement sera alors effectué par Mme le Maire et par ses conseillers.

13. LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal d'ester en justice les locataires du 9 Rue des Tisserands et de ne pas renouveler le Bail. Voté à l'unanimité.

14. QUESTIONS DIVERSES

- Les Sénateurs et députés viendront nous rendre visite tout au long de notre mandat. Nous avons accueilli Mr le Sénateur Hussein Bourgi en Mairie le 23 février 2021. Mr le Député Philippe Huppé viendra nous rendre visite le 12 mars 2021.
- Réunion d'information des correspondants défense, présenté par Gérard FIGAROL:
 - Recensement des enfants entre 16 ans et 16 ans et 3 mois
 - L'armée de terre recrute 16 000 personnes
- Venue en début de séance du Syndicat Mixte du Grand site du SALAGOU, pour présenter leurs activités.

Présentation réalisée par Mme Marie PASSIEUX présidente, Mme Cécile Olive Directrice et Mr Michel Vellas, Maire de Brenas et Président de Natura 2000.

Le Syndicat Mixte du Grand site du SALAGOU existe depuis 2005, ce qui a permis de classer le Lac du Salagou.

Missions :

- Protéger les paysages des deux cœurs de sites, gage d'un développement local durable
- Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés
- Protéger et valoriser les Grands paysages agricoles et géologiques

Toutes les informations concernant le Grand site du SALAGOU peuvent être retrouvées sur <https://www.grandsitesalagoumouzeze.fr/>

- Démission de Mme BEDRY Amélie.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h45.

Le Maire,
TOLUAFE Sylvie



